ANNUAIRE

DE

L'UNIVERSITÉ-LAVAL

POUR

L'ANNÉE ACADÉMIQUE

1861-62

No. 5.

QUÉBEC
Typographie d'Augustin Côté et Cie
1861

ANNUAIRE

DE

L'UNIVERSITÉ-LAVAL

POUR

L'ANNÉE ACADÉMIQUE

1861-62

No. 5.

QUÉBEC
TYPOGRAPHIE D'AUGUSTIN CÔTÉ ET Cie

1861

CALENDRIER POUR L'ANNÉE ACADÉMIQUE 1861-62.

SEPTEMBRE.

1 Dimanche.
2 Lundi.
3 Mardi.—*Assemblée de la Faculté de Droit.*
4 Mercredi.
5 Jeudi.
6 Vendredi—*Examens*
7 Samedi.—*Examens* } *pour l'inscription et le baccalauréat-ès-arts.*
8 Dimanche.
9 Lundi.—*Examens.*
10 Mardi.—*Assemblée du Conseil Universitaire. Rentrée des pensionnaires.*
11 Mercredi.—*Rentrée des facultés.—Prix du Prince de Galles.*
12 Jeudi.
13 Vendredi.
14 Samedi.—Cartier arrive à Québec, 1535.
15 Dimanche.
16 Lundi.
17 Mardi.—*Assemblée de la Faculté de Médecine.*
18 Mercredi.—Quatre-Temps.
19 Jeudi.
20 Vendredi.—Quatre-Temps.
21 Samedi.—Quatre-Temps.—*Inauguration de l'Université-Laval et pose de la première pierre du grand édifice*, 1854.
22 Dimanche.
23 Lundi.
24 Mardi.
25 Mercredi.
26 Jeudi.
27 Vendredi.
28 Samedi.
29 Dimanche.
30 Lundi.

OCTOBRE.

1 Mardi.—*Assemblée de la Faculté de Droit.*—Second incendie du Séminaire, 1705.
2 Mercredi.
3 Jeudi.
4 Vendredi.
5 Samedi.
6 Dimanche.
7 Lundi.
8 Mardi.—*Assemblée du Conseil Universitaire.*
9 Mercredi.—Ouverture du Petit Séminaire, 1668.
10 Jeudi.
11 Vendredi.
12 Samedi.
13 Dimanche.
14 Lundi.
15 Mardi.—*Assemblée de la Faculté de Médecine.*
16 Mercredi.
17 Jeudi.
18 Vendredi.
19 Samedi.
20 Dimanche.
21 Lundi.
22 Mardi.
23 Mercredi.
24 Jeudi.
25 Vendredi.
26 Samedi.
27 Dimanche.
28 Lundi.
29 Mardi.
30 Mercredi.
31 Jeudi.

NOVEMBRE.

1 Vendredi.—TOUSSAINT.
2 Samedi.—Commémoration des Morts.
3 DIMANCHE.
4 Lundi.
5 Mardi.—*Assemblée de la Faculté de Droit.*
6 Mercredi.
7 Jeudi.
8 Vendredi.
9 Samedi.
10 DIMANCHE.
11 Lundi.
12 Mardi.—*Assemblée du Conseil Universitaire.*
13 Mercredi.
14 Jeudi.
15 Vendredi.—Premier incendie du Séminaire, 1701.
16 Samedi.
17 DIMANCHE.
18 Lundi.
19 Mardi.—*Assemblée de la Faculté de Médecine.*
20 Mercredi.
21 Jeudi.
22 Vendredi.
23 Samedi.
24 DIMANCHE.
25 Lundi.
26 Mardi.
27 Mercredi.
28 Jeudi.
29 Vendredi.
30 Samedi.

DÉCEMBRE.

1 DIMANCHE.
2 Lundi.
3 Mardi.—*Assemblée de la Faculté de Droit.*
4 Mercredi.—Jeûne.
5 Jeudi.
6 Vendredi.—Jeûne.
7 Samedi.
8 DIMANCHE.—IMMACULÉE CONCEPTION —*Fête de l'Université.*— Consécration de Mgr. de Laval, 1658.—*Charte de l'Université octroyée par S. M. Victoria I*, 1852.
9 Lundi.
10 Mardi.—*Assemblée du Conseil Universitaire.*
11 Mercredi.—Jeûne.
12 Jeudi.
13 Vendredi.—Jeûne.
14 Samedi.
15 DIMANCHE.
16 Lundi.
17 Mardi.—*Assemblée de la Faculté de Médecine.*
18 Mercredi.—Quatre-Temps.
19 Jeudi.
20 Vendredi.—Quatre-Temps.
21 Samedi.—Quatre-Temps. } *Examens dans toutes les Facultés.*
22 DIMANCHE. }
23 Lundi. }
24 Mardi.—Jeûne. }
25 Mercredi.—NOEL.
26 Jeudi.—*Vacances de Noël.*
27 Vendredi.
28 Samedi.
29 DIMANCHE.
30 Lundi.
31 Mardi.

1862.

JANVIER.

1 Mercredi.—CIRCONCISION.
2 Jeudi.
3 Vendredi.
4 Samedi.
5 DIMANCHE.
6 Lundi.—EPIPHANIE.
7 Mardi.—*Assemblée de la Faculté de Droit.—Rentrée des pensionnaires.*
8 Mercredi.—*Commencement du second terme.*
9 Jeudi.
10 Vendredi.
11 Samedi.
12 DIMANCHE.
13 Lundi.
14 Mardi.—*Assemblée du Conseil Universitaire.*
15 Mercredi.
16 Jeudi.
17 Vendredi.
18 Samedi.
19 DIMANCHE.
20 Lundi.
21 Mardi.—*Assemblée de la Faculté de Médecine.*
22 Mercredi.
23 Jeudi.
24 Vendredi.
25 Samedi.
26 DIMANCHE.
27 Lundi.
28 Mardi.
29 Mercredi.—St. François de Sales.
30 Jeudi.
31 Vendredi.

FÉVRIER.

1 Samedi.
2 DIMANCHE.
3 Lundi.
4 Mardi.—*Assemblée de la Faculté de Droit.*
5 Mercredi.
6 Jeudi.
7 Vendredi.
8 Samedi.
9 DIMANCHE.
10 Lundi.
11 Mardi.—*Assemblée du Conseil Universitaire.*
12 Mercredi.
13 Jeudi.
14 Vendredi.
15 Samedi.
16 DIMANCHE.
17 Lundi.
18 Mardi.—*Assemblée de la Faculté de Médecine.*
19 Mercredi.
20 Jeudi.
21 Vendredi.
22 Samedi.
23 DIMANCHE.
24 Lundi.
25 Mardi.
26 Mercredi.
27 Jeudi.
28 Vendredi.

MARS.

1 Samedi.
2 Dimanche.
3 Lundi.
4 Mardi.—*Assemblée de la Faculté de Droit.*
5 Mercredi.—Les Cendres.
6 Jeudi.
7 Vendredi.
8 Samedi.
9 Dimanche.
10 Lundi.
11 Mardi.—*Assemblée du Conseil Universitaire.*
12 Mercredi.—Quatre-Temps.
13 Jeudi.
14 Vendredi.—Quatre-Temps.
15 Samedi.—Quatre-Temps.
16 Dimanche.
17 Lundi.
18 Mardi.—*Assemblée de la Faculté de Médecine.*
19 Mercredi.
20 Jeudi.
21 Vendredi.
22 Samedi.
23 Dimanche.
24 Lundi.
25 Mardi.
26 Mercredi.—Mandement pour l'établissement du Séminaire de Québec, 1663.
27 Jeudi.
28 Vendredi.
29 Samedi.
30 Dimanche.
31 Lundi.

AVRIL.

1 Mardi.—*Assemblée de la Faculté de Droit.*
2 Mercredi.
3 Jeudi.
4 Vendredi.
5 Samedi.
6 Dimanche.
7 Lundi.
8 Mardi.—*Assemblée du Conseil Universitaire.*
9 Mercredi.
10 Jeudi.—Emplacement du Séminaire acheté, 1666.
11 Vendredi.
12 Samedi.—Mgr. de Laval donne tous ses biens au Séminaire, 1680.—Découverte de l'Amérique par Colomb, 1492.
13 Dimanche.
14 Lundi.—*Examens commencés dans toutes les Facultés.*
15 Mardi.—*Assemblée de la Faculté de Médecine.*
16 Mercredi.—*Examens terminés dans toutes les Facultés.*
17 Jeudi.
18 Vendredi.
19 Samedi.
20 Dimanche.—Paques.
21 Lundi.—*Vacances de Pâques.*
22 Mardi.
23 Mercredi.
24 Jeudi.
25 Vendredi.
26 Samedi.
27 Dimanche
28 Lundi.—*Rentrée des pensionnaires.*
29 Mardi.—*Commencement du troisième terme.*
30 Mercredi.—Naissance de Mgr. de Laval, 1622.

MAI.

1 Joudi.
2 Vendredi.
3 Samedi.
4 DIMANCHE.
5 Lundi.
6 Mardi.—*Assemblée de la Faculté de Droit.*—Mort de Mgr. de Laval, 1708.
7 Mercredi.
8 Jeudi.
9 Vendredi.
10 Samedi.
11 DIMANCHE.—Sainte-Famille.
12 Lundi.
13 Mardi.—*Assemblée du Conseil Universitaire.*
14 Mercredi.
15 Jeudi.
16 Vendredi.
17 Samedi.
18 DIMANCHE.
19 Lundi.
20 Mardi.—*Assemblée de la Faculté de Médecine.*
21 Mercredi.
22 Jeudi.
23 Vendredi.
24 Samedi.—Naissance de la reine Victoria, 1819.
25 DIMANCHE.
26 Lundi.
27 Mardi.
28 Mercredi.
29 Jeudi.—ASCENSION.
30 Vendredi.
31 Samedi.

JUIN.

1 DIMANCHE.
2 Lundi.
3 Mardi.—*Assemblée de la Faculté de Droit.*
4 Mercredi.
5 Jeudi.
6 Vendredi.
7 Samedi.—Jeûne.
8 DIMANCHE.—PENTECÔTE.
9 Lundi.
10 Mardi.—*Assemblée du Conseil Universitaire.*
11 Mercredi.—Quatre-Temps.—Anniversaire de la consécration de Mgr. Turgeon.
12 Jeudi.
13 Vendredi.—Quatre-Temps.
14 Samedi.—Quatre-Temps.
15 DIMANCHE.
16 Lundi.—Arrivée de Mgr. de Laval à Québec, 1659.
17 Mardi.—*Assemblée de la Faculté de Médecine.*
18 Mercredi.
19 Jeudi.—FETE-DIEU.
20 Vendredi.—Victoria, Reine d'Angleterre, 1837.
21 Samedi.
22 DIMANCHE.
23 Lundi.—Couronnement de Pie IX, 1845.
24 Mardi.—St. Jean-Baptiste.
25 Mercredi.—Première messe dite à Québec, 1615.
26 Jeudi.
27 Vendredi.
28 Samedi.—Jeûne.—Couronnement de la Reine, 1838.
29 DIMANCHE.—SS. PIERRE et PAUL.
30 Lundi.—Examen pour l'inscription et le baccalauréat ès-arts.

JUILLET.	AOUT.
1 Mardi.—*Assemblée de la Faculté de Droit.* } *Examens pour l'inscription et le baccalauréat-ès-arts.*	1 Vendredi.
2 Mercredi.	2 Samedi.
3 Jeudi.—Champlain fonde Québec, 1608.	3 Dimanche.
4 Vendredi.	4 Lundi.
5 Samedi.—*Examens dans toutes les Facultés.*	5 Mardi.
6 Dimanche.	6 Mercredi.
7 Lundi.—*Examens.*	7 Jeudi.
8 Mardi.—*Assemblée du Conseil Universitaire.—Examens.*	8 Vendredi.
9 Mercredi.—*Vacances d'été.*	9 Samedi.
10 Jeudi.	10 Dimanche.—Cartier découvre le St. Laurent, 1534.
11 Vendredi.	11 Lundi.
12 Samedi.	12 Mardi.
13 Dimanche.—Dédicace.	13 Mercredi.
14 Lundi.	14 Jeudi.
15 Mardi.—*Assemblée de la Faculté de Médecine.*	15 Vendredi.
16 Mercredi.	16 Samedi.—Jeûne.
17 Jeudi.	17 Dimanche.—Solennité de l'Assomption.
18 Vendredi.	18 Lundi.
19 Samedi.	19 Mardi.
20 Dimanche.	20 Mercredi.
21 Lundi.	21 Jeudi.
22 Mardi.	22 Vendredi.—Visite de S. A. R. le Prince de Galles à l'Université-Laval, 1860.
23 Mercredi.	23 Samedi.
24 Jeudi.	24 Dimanche.
25 Vendredi.	25 Lundi.—St. Louis.
26 Samedi.	26 Mardi.
27 Dimanche.	27 Mercredi.
28 Lundi.	28 Jeudi.
29 Mardi.	29 Vendredi.
30 Mercredi.	30 Samedi.
31 Jeudi.	31 Dimanche.

N. B. La rentrée des Facultés a lieu le second mercredi de Septembre. Les pensionnaires rentrent la veille. Un examen pour l'inscription et le baccalauréat-ès-arts commencera le 5 et se terminera le 8 septembre.

PERSONNEL DE L'UNIVERSITÉ.

Visiteur.

SA GRACE Mgr. PIERRE-FLAVIEN TURGEON,
Archevêque de Québec.

Recteur.

M. ELZÉAR-ALEXANDRE TASCHEREAU,
Supérieur du Séminaire de Québec.

Membres du Conseil.

M. OCTAVE AUDET,
Directeur du Séminaire ;

M. FÉLIX BUTEAU,
Directeur du Séminaire ;

M. LOUIS-JACQUES CASAULT,
Directeur du Séminaire ;

JACQUES CRÉMAZIE, ÉCUYER,
Professeur à la Faculté de Droit ;

M. JEAN-BAPTISTE-ANTOINE FERLAND,
Professeur à la Faculté des Arts ;

CHARLES FRÉMONT, ÉCUYER,
Professeur à la Faculté de Médecine ;

M. LOUIS GINGRAS,
Directeur du Séminaire ;

M. THOMAS-ÉTIENNE HAMEL,
Professeur à la Faculté des Arts ;

M. THOMAS-STERRY HUNT,
Professeur à la Faculté des Arts ;

M. CHARLES-HONORÉ LAVERDIÈRE,
Directeur du Séminaire ;

M. MICHEL-EDOUARD MÉTHOT,
Directeur du Séminaire ;

L'HONORABLE AUGUSTIN-NORBERT MORIN,
Professeur à la Faculté de Droit :

JEAN-ZÉPHIRIN NAULT, ÉCUYER,
Professeur à la Faculté de Médecine ;

JAMES-ARTHUR SEWELL, ÉCUYER,
Professeur à la Faculté de Médecine ;

L'HONORABLE ULRIC-JOSEPH TESSIER,
Professeur à la Faculté de Droit.

Secrétaire de l'Université.

M. THOMAS-ÉTIENNE HAMEL.

Directeur du Pensionnat.

M. ADOLPHE I. I. LEGARÉ.

Bibliothécaire.

M. CHARLES-HONORÉ LAVERDIÈRE,

Massier.

CHARLES PAQUET.

FACULTÉ DE THÉOLOGIE.

Cette Faculté aura au moins cinq chaires, lorsqu'elle sera complètement organisée.

Professeur Ordinaire.

M. E. A. TASCHEREAU,

Docteur en Droit Canonique, de Droit Canonique.

FACULTÉ DE DROIT.

Doyen.

L'HONORABLE AUGUSTIN-NORBERT MORIN.

Professeurs Ordinaires.

L'HONORABLE A. N. MORIN,

Docteur en Droit et l'un des Juges de la Cour Supérieure pour le Bas-Canada, de Droit des gens ;

JACQUES CRÉMAZIE, ÉCUYER,

Docteur en Droit et Avocat, de Droit Civil ;

L'HONORABLE ULRIC-JOSEPH TESSIER,

Docteur en Droit et Avocat, de Procédure ;

M. AUGUSTE-EUGÈNE AUBRY,

Avocat à la Cour Impériale de Paris, Docteur en Droit de la Faculté de la même ville, de Droit romain ;

NAPOLÉON CASAULT, ÉCUYER,

Avocat, de Droit Commercial et de Droit Maritime ;

JEAN LANGLOIS, ÉCUYER,

Avocat, de Droit Criminel.

Secrétaire.

JEAN LANGLOIS, ÉCUYER.

Appariteur.

NICOLAS TRUDELLE.

FACULTÉ DE MÉDECINE.

Doyen.

CHARLES FRÉMONT, ÉCUYER.

Professeurs Ordinaires.

CHARLES FRÉMONT, ÉCUYER,
Chevalier de l'ordre pontifical de S. Grégoire, Docteur en Médecine, de Pathologie externe et de Médecine opératoire;

JAMES-ARTHUR SEWELL, ÉCUYER,
Docteur en Médecine, de Pathologie interne et de Thérapeutique spéciale;

JEAN-ZÉPHIRIN NAULT, ÉCUYER,
Docteur en Médecine, de Matière médicale et de Thérapeutique générale;

JEAN-ÉTIENNE LANDRY, ÉCUYER,
Docteur en Médecine, d'Anatomie descriptive et chirurgicale;

ALFRED JACKSON, ÉCUYER,
Docteur en Médecine, de Tokologie;

CHARLES-EUSÈBE LEMIEUX, ÉCUYER,
Docteur en Médecine, de Pathologie générale;

FRANÇOIS-HUBERT-ALEXANDRE LARUE, ÉCUYER,
Docteur en Médecine, de Médecine légale, d'Hygiène et d'Histologie.

JOSEPH-CHARLES TACHÉ, ECUYER,
Chevalier de l'Ordre Impérial de la Légion d'Honneur, Médecin, de Physiologie.

Secrétaire.

F. H. A. LARUE, ECUYER,

Directeur du Musée.

C. E. LEMIEUX, ECUYER.

Pharmacien.

Appariteur.

EDOUARD BILODEAU.

FACULTÉ DES ARTS.

Cette Faculté aura au moins onze chaires, quand elle sera complètement organisée.

Professeurs Ordinaires.

M. J.-B.-A. FERLAND,

Docteur-ès-Lettres, d'Histoire du Canada et de l'Amérique en général ;

M. THOMAS-STERRY HUNT,

Docteur-ès-Sciences, membre de la Société Royale de Londres, de l'Académie Américaine des Arts et Sciences, de l'Imp : Acad : Leopold Caroli, de la Société Géologique de France, Chevalier de l'Ordre Impérial de la Légion d'Honneur ; de Chimie, de Minéralogie et de Géologie.

M. THOMAS-ÉTIENNE HAMEL,

Licencié-ès-Sciences, de Physique.

DEGRÉ CONFÉRÉ DEPUIS LE DERNIER ANNUAIRE.

Maître ou Licencié.

Octobre 1860. M. L. J. A. SIMARD, en Médecine.

ÉLÈVES DURANT L'ANNÉE 1860-61.

FACULTÉ DE DROIT.

MM. T. Bédard.
A. Blais, LL. B.
G. Bourdages, A. B. et LL. B.
J. Blanchet.
R. Casgrain.
M. Cayley.
H. Cimon.
W. Desbarats.
Ed. Gauthier.
F. R. Gosselin, A. B.
C. N. Hamel, A. B.
J. Hêtu.
C. F. S. Langelier, A. B. et LL. B.
C. P. Lindsay, A. B.
Jos. Nadeau.
F. Rainville.
B. Routhier, A. B, et LL. B.
L. A. Seers.

FACULTÉ DE MÉDECINE.

MM. U. Arcand.
B. Berthelet.
S. Bolduc.
L. Catellier, A. B. et M. B.
C. A. Delâge.
D. Dion.
L. Dion.
N. Dion.
C. Dubuc.

MM. J. E. Fortier.
M. Geoffroy.
Ap. Grenier.
A. Lachaine, M. B.
G. Lamontagne.
A. Taschereau.
C. Verge.
J. Wherry.

ÉTUDIANTS QUI N'ONT PAS PRIS L'INSCRIPTION.

FACULTÉ DE DROIT.

MM. N. Anctil.
J. Barrett.
P. Cadorette.
J. W. Cook.
G. Cockrane.
C. DeMontigny.
A. Dorion.
L. H. Fréchette.
L. N. Girard.
G. Hamilton.

MM. D. O'Meara.
T. J. Oliver.
E. H. Pemberton.
J. E. Pouliot.
J. Racey.
H. Stuart.
G. Taschereau.
H. T. Taschereau.
S. Théberge.

FACULTÉ DE MÉDECINE.

MM. P. Bender.
J. B. Blanchet.
J. Bligh.
A. Brodeur.
H. French.
T. Cimon.
Achille Grenier.
E. Giguère.
P. Imbleau.

MM. H. Leblanc.
F. Montizambert.
C. S. Parke.
P. Rainville.
J. Richardson.
T. Roy.
J. Temple.
W. Wakeham.

ÉTUDIANTS EN PHARMACIE.

MM. M. Coote.
A. Giroux.

M. A. Sturton.

COURS DES FACULTÉS DURANT L'ANNÉE 1861-62.

FACULTÉ DE DROIT.

PREMIER TERME.

M. CRÉMAZIE	Droit Civil	8 h. A. M.	Tous les jours.
M. AUBRY	Institutes	$3\frac{1}{4}$ h. P. M.	" "
Idem	Pandectes	$4\frac{1}{2}$ h. P. M.	" "

SECOND TERME.

M. CRÉMAZIE	Droit Civil	8 h. A. M.	Tous les jours.
M. AUBRY	Institutes	$3\frac{1}{4}$ h. P. M.	" "
M. CASAULT	Droit Commercial et Maritime	$4\frac{1}{2}$ h. P. M.	" "

TROISIÈME TERME.

M. CASAULT	Droit Commercial et Maritime	8 h. A. M.	Tous les jours.
M. AUBRY	Institutes	$3\frac{1}{4}$ h. P. M.	" "
M. CRÉMAZIE	Droit Civil	$4\frac{1}{2}$ h. P. M.	" "

FACULTÉ DE MÉDECINE.

PREMIER TERME.

Professeur	Cours	Heure	Jours
M. Frémont	Pathologie externe et Méd. Opér.	8 h. A. M.	Tous les jours.
M. Landry	Anatomie	11 h. A. M.	" "
M. Lemieux	Pathologie générale	2 h. P. M.	" " jusqu'au 15 nov.
M. Larue	Toxicologie	3 h. P. M.	" " "
		9½ h. A. M.	Lundi, Mercredi, Jeudi, Samedi, depuis le 15 novembre.
M. Sewell	Pathologie int. et Thérap. spéc.	4½ h. P. M.	Tous les jours.
M. Landry	Clinique externe	9½ h. A. M.	Lundi, Mer., Ven. } jusqu'au 15 novembre.
M. Jackson	Clinique interne	9½ h. A. M.	Mar, Jeudi, Sam. } jusqu'au 15 novembre.
MM. Frémont et Landry	Clinique externe	9¼ h. A. M.	Mardi } depuis le 15 nov.
MM. Sewell et Nault	Clinique interne	9¼ h. A. M.	Vendredi } depuis le 15 nov.

La Dissection commence au 15 novembre et se continue tous les jours, de 2 heures à 4½ h. P. M.

SECOND TERME.

Professeur	Cours	Heure	Jours
M. Frémont	Pathologie externe et Méd. Opér.	8 h. A. M.	Lundi, Mercredi, Vendredi.
M. Sewell	Pathologie int. et Thérap. spéc.	9½ h. A. M.	Mardi, Jeudi, Samedi.
M. Larue	Médecine légale	9¼ h. A. M.	L., Merc., V., depuis le 1er avril.
M. Landry	Anatomie	11 h. A. M.	Tous les jours jusqu'au 31 mars.
M. Jackson	Tocologie	11 h. A. M.	Tous les jours depuis le 1er avril.
MM. Frémont et Landry	Clinique externe	8¼ h. A. M.	Mardi.
MM. Sewell et Nault	Clinique interne	8¼ h. A. M.	Samedi.
M. Lemieux	Physiologie	4½ h. P. M.	Lun., Mer., Vend., Samedi.

La Dissection tous les jours, depuis 2 heures jusqu'à 4½ heures, P. M.

Suite de la Faculté de Médecine.

TROISIÈME TERME.

M. Larue - - - -	-Histologie ou anatomie microscopique - - - - - - - - -	11 h. A. M.	Lundi, Mercredi, Vendredi.
M. Nault - - - -	Matière médicale- - - - - - -	8 h. A. M.	Tous les jours.
M. Landry - - - -	Clinique externe- - - - - - -	$9\frac{1}{2}$ h. A. M.	Lundi, Mercredi, Vendredi.
M. Jackson - - - -	Clinique interne - - - - - - -	$9\frac{1}{2}$ h. A. M.	Mardi, Jeudi, Samedi.
M. Lemieux- - - -	Pathologie générale- - - - - -	2 h. P. M.	Tous les jours.
M. Larue - - - -	Médecine légale - - - - - - -	$3\frac{1}{4}$ h. P. M.	Tous les jours.
M. Jackson - - - -	Tocologie - - - . - - - - -	$4\frac{1}{2}$ h. P. M.	Tous les jours.

Opérations pharmaceutiques Mardi et Samedi, après le cours de clinique.

FACULTÉ DES ARTS.

Cours Publics.

SECOND TERME.

M. Ferland - - -	Histoire du Canada - - - - -	$7\frac{3}{4}$ h. P. M.	Lundi, Mercredi, Vendredi.
M. Hamel - - - -	Physique - - - - - - - - -	$7\frac{3}{4}$ h. P. M.	Mardi et Jeudi.

Cours Elémentaires.

Terme	Cours	Heure	
Premier Terme.	Philosophie	8 h. A. M,	
	Algèbre, Géométrie, Trigonomét.	2 h. P. M.	
	Physique	8 h. A. M.	
	Botanique	2 h. P. M.	jusqu'au 15 novembre.
	Physique	$4\frac{1}{2}$ h. P. M.	
Second Terme.	Algèbre, Géométrie, Trigonomét.	8 h. A. M.	
	Philosophie	2 h. P. M.	
	Chimie	8 h. A. M.	
	Sections coniques, Géomét. anal.	2 h. P. M.	
Troisième Terme.	Astronomie	8 h. A. M.	
	Algèbre, Géométrie, Trigonomét.	$10\frac{1}{4}$ h. A. M.	
	Philosophie	2 h. P. M.	
	Chimie	$3\frac{1}{4}$ h. P. M.	Mardi et Samedi.
		$7\frac{3}{4}$ h. P. M.	Mercredi.
	Géologie et Minéralogie	$3\frac{1}{4}$ h. P. M.	Lundi, Mercredi, Vendredi.

D'après l'arrêté du 10 avril 1860, les cours élémentaires de la Faculté des Arts sont suivis par les élèves de Philosophie du Petit-Séminaire de Québec. Le Recteur peut y admettre aussi : 1o. Les élèves et autres jeunes gens admis à suivre les cours des Facultés de Droit et de Médecine ;

2o. Les jeunes gens de la ville qui auront déjà subi avec succès le premier examen ; il seront réputés élèves de la Faculté des Arts, soumis à tous les réglements de l'Université, et paieront $8 par terme ;

3o. Enfin les jeunes gens qui étudient la Pharmacie, le Génie Civil, l'Arpentage ou l'Architecture ; ils seront aussi soumis à tous les règlements de l'Université, et paieront $4 par terme pour chacun des cours qu'ils suivront.

COURS QUE LES ÉLÈVES DOIVENT SUIVRE.

FACULTÉ DE DROIT.

Première année.—Institutes ; Droit civil ; cours public d'histoire à la Faculté des Arts.

Seconde et troisième années.—Pandectes ; Droit civil ; Procédure ; Droit commercial, maritime et criminel ; cours public d'histoire.

FACULTÉ DE MEDECINE.

Première année.—Anatomie ; Dissection ; Physiologie ; Matière médicale ; Histologie ; Chimie ; cours public de Physique à la Faculté des Arts.

Seconde année.—Anatomie ; Dissection ; Physiologie ; Pathologie générale, interne et externe ; Clinique de l'Hôpital de la marine durant le dernier terme ; Matière médicale ; Tocologie ; Histologie ; opérations pharmaceutiques ; cours public de Physique.

Troisième année.—Physiologie ; Pathologie générale, interne et externe ; Clinique (durant tous les termes) ; Matière médicale ; Tocologie ; Hygiène ; Médecine légale ; Toxicologie ; opérations pharmaceutiques ; cours public de Physique.

Quatrième année.—Pathologie interne et externe ; Clinique ; Matière médicale ; Tocologie ; Hygiène ; Médecine légale ; Toxicologie ; Clinique des accouchements ; Opérations pharmaceutiques ; cours public de Physique.

Arrêté du Conseil Universitaire concernant le don de $800 *fait par*

SON ALTESSE ROYALE LE PRINCE DE GALLES.

ART. I.—Ce conseil accepte avec la plus grande reconnaissance les huit-cents piastres dont Son Altesse Royale le Prince de Galles a daigné faire présent à cette Université par l'entremise de Son Excellence le Gouverneur-Général, pour être distribuées en prix aux élèves de cette institution.

ART. II.—Pour perpétuer le souvenir de ce bienfait et de la visite que S. A. R. a daigné faire à cette Université le 22 août 1860, et en même temps encourager les études fortes et solides par lesquelles il est à désirer que les jeunes gens se préparent à suivre les cours des diverses facultés, cette somme sera placée à rente sous l'administration des Supérieur et Directeurs du Séminaire de Québec, pour fonder un prix annuel qui portera le nom de *prix du Prince de Galles.*

ART. III.—Chaque année, lors de la rentrée des facultés après les vacances d'été, la rente de cette somme sera donnée en argent à l'élève qui aura subi avec le plus de succès, depuis la rentrée des facultés de l'année précédente, les épreuves requises par les statuts de cette Université pour le Baccalauréat-ès-Arts, pourvû qu'il ait conservé au moins les quatre-cinquièmes de tous les points gagnables.

ART. IV.—Si aucun élève n'a conservé au moins les quatre cinquièmes de ses points, la rente de cette année sera ajoutée au capital pour augmenter le prix qui sera donné les années suivantes.

ART. V.—Lorsque, par des additions successives, la rente annuelle se sera accrue jusqu'à dépasser cent piastres, on partagera cette somme en deux prix dont le premier sera des deux tiers, et le second d'un tiers.

RÉSOLUTION

Du Conseil du Séminaire de Québec, en date du 5 *juillet* 1860.

« Tout Bachelier-ès-Arts qui conserve cent soixante-dix points peut suivre gratuitement les cours d'une des facultés, tant qu'il obtient la note *très-bien* aux examens qui se font à la fin des termes. »

RÈGLEMENT

Concernant les examens qui se font à la fin de chaque terme.

Art. I.—Dans toutes les Facultés, durant les derniers jours de chaque terme, tous les élèves et autres étudiants qui suivent les cours de l'Université sont examinés sur toutes les matières qui leur ont été enseignées pendant ce terme.

Art. II.—Ce sont les professeurs qui font ces examens; ils peuvent cependant être aidés par les agrégés de la Faculté.

Art. III.—A cette fin, les uns et les autres sont répartis en plusieurs jurys dont chacun se compose d'au moins trois membres et ne renferme jamais plus d'un agrégé. Le plus ancien des professeurs qui composent le jury en est le président, et l'agrégé ou le plus jeune professeur, le secrétaire.

Art. IV.—Autant que possible, chaque jury n'examine les élèves et autres que sur les matières enseignées par les professeurs qui en font partie.

Art. V.—Quoiqu'il soit grandement à désirer que les examens n'aient lieu que devant des jurys complets, cependant l'absence momentanée d'un membre n'oblige pas à interrompre une séance.

Art. VI.—Les professeurs peuvent assister aux séances des jurys dont ils ne font pas partie; mais, dans ce cas, ils n'interrogent que de l'agrément des membres du jury.

Art. VII.—Autant que possible, chaque membre d'un jury interroge chacun des élèves et autres qui se présentent à l'examen. Il se guide pour cela sur le programme général adopté par la Faculté, ou, à défaut d'un semblable programme, sur celui que fournit le professeur.

Art. VIII.—Les jurys règlent eux-mêmes le temps et le lieu de leurs séances de même que l'ordre selon lequel les élèves et autres étudiants doivent se présenter à l'examen. Cependant ils ont soin de s'entendre de manière que cet ordre ne soit pas le même devant tous les jurys, et que, autant que possible, aucun élève ou autre n'ait subi tous ses examens avant le dernier jour du terme.

ART. IX.—La durée de l'examen de chaque élève sur chaque matière est réglée par la Faculté d'après l'importance de la matière et le temps que l'élève a dû y consacrer, de manière, cependant, que la durée totale de tous les examens d'un élève pour un même terme ne dépasse point soixante minutes et ne soit pas moindre que trente minutes, et que, si l'élève n'a à répondre que sur un cours, le minimum soit fixé à quinze minutes. Cette durée totale ne comprend pas le temps nécessaire pour réparer les défauts des examens précédents, conformément à l'article XVI du règlement du premier juillet mil huit cent cinquante neuf « *concernant les degrés,*»

ART. X.—Chaque élève et autre se présente isolément devant le jury qui doit l'examiner, et se retire aussitôt que son examen est terminé.

ART. XI.—Avant qu'un autre soit introduit, le jury délibère sur la note que mérite l'examen, et choisit, à la majorité des voix, entre les suivantes : *Très-bien, Bien, Médiocrement, Mal, Très-mal.* Tous les professeurs présents à l'examen délibèrent et votent avec les membres du jury, et dans le cas où les voix sont également partagées, la prépondérance est à celle du professeur dont l'enseignement renferme la matière qui fait l'objet de l'examen.

ART. XII.—Les notes s'inscrivent à la suite du nom des élèves ou autres sur un tableau qui est ensuite transmis au Doyen, après que les membres du jury y ont inséré leurs remarques, s'ils en ont à faire, et y ont apposé leur signature. Le Doyen y ajoute ses propres remarques et le remet au Recteur après en avoir fait transcrire le contenu sur le régistre de la Faculté.

ART. XIII.—Le Recteur est autorisé à dispenser des prescriptions du présent règlement chaque fois que les circonstances ne permettront pas de les observer.

ART. XIV.—Tout ce que les règlements adoptés précédemment pourraient renfermer de contraire à celui-ci, est révoqué.

3 octobre 1860.

RÈGLEMENT

Concernant les demandes pour obtenir le privilége de subir les examens avant le terme fixé par les règlements.

Art. I.—Lorsqu'un élève voudra obtenir le privilége de subir les examens pour les degrés dans une Faculté quelconque avant le terme fixé par les règlements, le pétitionnaire devra donner par écrit au Conseil Universitaire les motifs à l'appui de sa demande.

Art. II.—Si, après avoir pris l'avis de la Faculté intéressée, le Conseil Universitaire juge à propos d'accorder le privilége demandé, le pétitionnaire devra déposer, avant l'examen, entre les mains du Secrétaire de l'Université, en sus de tous les honoraires ordinaires requis par les règlements de l'Université, la somme de cinquante piastres, laquelle ne sera point remise au pétitionnaire, quand même il ne réussirait point, dans son examen, à obtenir le degré pour lequel il a demandé à être examiné avant le temps fixé par les règlements.

3 octobre 1860.

Addition au règlement du premier juillet 1859, « *concernant les degrés* » (voir Annuaire 1859-60, pp. 23 et 24.)

Par un arrêté du 11 décembre 1860, l'addition suivante est faite à l'article XI du règlement du premier juillet 1859, « *concernant les degrés.* »

« On considérera aussi comme non avenu le travail d'une » séance, si, dans quelqu'une des matières attribuées à cette » séance et distinguées l'une de l'autre par les articles VIII et » IX de ce règlement, le candidat n'a point conservé, comme » ci-dessus, le neuvième ou le sixième des points attribués à » cette matière par le jury chargé d'examiner le travail de » cette séance. »

INSCRIPTION.

1. Nul n'est réputé élève de l'Université-Laval s'il n'a obtenu du Recteur son inscription comme tel dans le régistre du Secrétaire de l'Université.

2. Régulièrement l'inscription ne s'obtient qu'après avoir subi avec un succès suffisant les deux examens ci-après désignés.

3. On peut être inscrit pour la faculté de Médecine après avoir subi avec succès l'examen sur les matières littéraires, et avoir prouvé par des certificats convenables que l'on a étudié la Logique, la Métaphysique, la Morale et cette partie des Mathématiques exigée pour le *second* examen. Le privilége n'est accordé que pour un an, à la fin duquel on ne peut en obtenir le renouvellement qu'après avoir subi le *second* examen. Pour les élèves des colléges ci-après nommés, un certificat d'études faites avec succès jusqu'en Rhétorique inclusivement tiendra lieu du *premier* examen.

4. Les élèves des Colléges de Montréal, de Nicolet, de Saint-Hyacinthe, de Sainte-Thérèse, de Sainte-Anne, de Sainte-Marie de Montréal et de l'Assomption, peuvent obtenir l'inscription en présentant un certificat par lequel le Supérieur du Collége atteste qu'ils ont étudié avec succès toutes les matières exigées pour l'inscription et le baccalauréat-ès-arts.

5. Dans tous les cas, il faut prouver sa moralité par des certificats convenables. S'il y a plus de deux mois que l'on a cessé de fréquenter un Collége, il faut deux certificats de bonnes mœurs, l'un signé par le Supérieur du Collége où l'on a étudié en dernier lieu et l'autre par son curé ou ministre.

EXAMENS POUR L'INSCRIPTION.

1. Le *premier* examen a pour objet toutes les matières littéraires enseignées dans les cours classiques jusqu'à la fin de la Rhétorique; langues française, anglaise, latine et grecque, histoire universelle et canadienne, géographie, questions de littérature et de rhétorique, composition littéraire.

2. Le *second* examen a pour objet la philosophie intellectuelle et morale, la physique, la chimie, les mathématiques, l'astronomie, la botanique, la minéralogie et la géologie.

3. Pour être admis à subir ces examens il faut en demander par écrit la permission au Recteur. On peut se servir pour cette demande de la formule suivante qui renferme tous les détails exigés par les statuts.

« Je soussigné, né à - - - - , le - - - - 186 - - - - et maintenant
» (*ou* ci-devant) élève de Rhétorique (*ou* de philosophie) au
» Collége de - - - -, présente à M. le Recteur de l'Université
» Laval la demande d'être admis au premier (*ou* au second)
» examen pour l'inscription.

» M. le Recteur trouvera ci-joint les certificats de bonnes
» mœurs exigés par les règlements. »

(*Signature.*)

(*Date et résidence.*)

4. Cette demande doit être envoyée au moins quinze jours avant le commencement de l'examen. Les examens ont lieu régulièrement dans la première semaine de juillet et de septembre.

DIRECTION

Pour les candidats au Baccalauréat-ès-arts et à l'inscription.

1. Les candidats n'apportent aucun livre et aucune note avec eux ; ils trouvent des dictionnaires dans le lieu des séances.

2. Ils se fournissent eux-mêmes de papier, de plumes et d'encre ; cependant on leur remet à tous, à chaque séance, une feuille uniforme dont ils se servent pour la copie de leur travail qui doit être examinée.

3. Leurs noms ne doivent pas se trouver sur cette copie ; ils le remplacent chacun par un mot quelconque, assez étrange pour qu'il n'arrive pas que quelque autre le choisisse. Ce mot, que l'on ne change pas pendant la durée d'un examen, s'écrit sur un trait imprimé au haut de la feuille.

4. Les copies sont remises à celui qui préside au travail dans une enveloppe cachetée et portant, au lieu d'adresse, l'indication de ce qu'elle renferme, v. g. : THEME LATIN, VERSION LATINE, etc.

5. A la première séance de l'examen, chaque candidat remet avec son travail, mais sous une autre enveloppe aussi cachetée, son nom écrit lisiblement à la suite du mot par lequel il le remplace sur ses copies. Ce mot doit se trouver encore à l'extérieur sur cette dernière enveloppe.

6. Les candidats ne peuvent sortir pendant le temps des séances que pour des raisons majeures et approuvées par celui qui préside. S'ils étaient soupçonnés de s'être procuré en sortant le secours de quelque personne ou de quelque ouvrage, leur travail ne serait pas apprécié.

RÈGLEMENT

Pour admettre aux cours certains étudiants qui ne sont point élèves.

ART. I.—Le Recteur de l'Université pourra permettre aux jeunes gens qui auront été admis légalement à l'étude du Droit ou de la Médecine, de suivre les cours de l'Université sans prendre l'inscription, pendant six termes consécutifs dans la faculté de Droit et durant tout le cours de l'enseignement dans la faculté de Médecine.

ART. II.—Si ces jeunes gens sont admis à l'inscription avant l'expiration de deux années, ou moins de trois mois après qu'elles seront expirées, tout le temps qu'ils auront suivi les cours sans être élèves leur sera compté comme s'ils l'eussent été, pourvu qu'ils se soient conformés à toutes les règles auxquelles sont soumis les élèves.

ART. III.—Tant que les jeunes gens ainsi admis à suivre les cours n'auront pas pris l'inscription, ils ne jouiront d'aucun des autres priviléges des élèves de l'Université.

ART. IV.—Le Recteur pourra toujours leur retirer cette permission, lorsqu'il croira en avoir une raison suffisante.

Art. V.—Aucun jeune homme renvoyé de l'Université ne pourra être admis à suivre les cours en vertu du présent règlement.

Art. VI.—Le prix des cours pour les étudiants qui n'auront point l'inscription, sera de *douze piastres* par terme dans la Faculté de Droit, et de *vingt piastres* par terme dans la Faculté de Médecine.

DÉBOURSÉS QUE LES ELÈVES ONT A FAIRE

PENSION.

Les trois termes, du milieu de septembre au milieu de juillet, vacances de Noël et de Pâques comprises - - - - - - - - - - - - - - - - - -	$130 00
Un tiers de cette somme est payable au commencement de chaque terme - - - - - - - - - - -	43 33

INSCRIPTION.

Inscription de la première année - - - - - - -	$1 50
Renouvellement de l'inscription - - - - - - - -	50

L'inscription et le renouvellement valent pour les trois termes de l'année courante.

COURS DE DROIT.

Elèves inscrits, chaque terme - - - - - - - . -	$8 00
Etudiants non inscrits, chaque terme- - - - - - -	12 00

COURS DE MÉDECINE.

Elèves inscrits, chaque terme - - - - - - - - -	$16 00
Etudiants non inscrits, chaque terme- - - - - - -	20 00
Au prosecteur, pour la dissection- - - - - - - -	4 00
Hopital de la Marine - - - - - - - - - - - - -	3 00

Les élèves et étudiants doivent de plus payer au prosecteur les sujets qu'il leur fournit, sans qu'il leur soit jamais permis de se les procurer eux-mêmes.

Tous les cours se payent au commencement de chaque terme. Pour la faculté des arts, voir ci-dessus page 19.

Remarques.—La pension et les cours d'un terme se payent en entier par ceux qui arrivent moins d'un mois après le commencement ou qui partent avant la fin du terme, ou qui font une ou plusieurs absences durant le terme.

Les étudiants inscrits dont les parents n'habitent pas la ville, doivent loger au pensionnat. Les deux chambres qui sont à l'usage de chacun sont meublées, de manière qu'il n'est nécessaire d'apporter que ses habits et des livres utiles.

DIPLÔMES.

Bachelier ès-arts - - - - - - - - - - - - - - -	$2 00
Bachelier dans les autres facultés - - - - - - - -	5 00
Licencié dans une des quatre facultés - - - - -	8 00
Docteur - - - - - - - - - - - - - - - - - - -	20 00

Les bacheliers ès-arts n'ont rien à payer pour le diplôme de bachelier dans les autres facultés.

BIBLIOTHÈQUE.

La bibliothèque est ouverte tous les jours, dimanches et fêtes exceptés, le matin de 10 heures à 11 heures ; l'après-midi de 3 heures à 5 heures et de 7½ heures à 9 heures.

Elle est fermée pendant les vacances.

MOUVEMENTS JOURNALIERS DU PENSIONNAT.

6 h. Lever ;

6½ h. Prière et ensuite étude, ou la messe pour ceux qui aiment à l'entendre ;

7¼ h. Déjeûner ; récréation ;

8 h. Etude ;

10¾ h. Récréation pendant un quart d'heure ; étude ;

12¼ h. Goûter ; récréation ;

1½ h. Etude ;

4¼ h. Récréation pendant un quart d'heure ; étude ;

5½ h. Récréation ;

5¾ h. Dîner ; récréation ;

7¾ h. Etude ;

9 h. Prière du soir ;

10 h. Coucher.

Les jours de jeûne le dîner est à midi et la collation à 6½ h. du soir.

Les jours de dimanche et de fête d'obligation, il n'y a d'étude que le matin avant déjeûner et le soir, après la prière.

Les élèves catholiques assistent ces jours-là à tous les offices de la Cathédrale, à la place qui leur est assignée.

OFFICIERS, PROFESSEURS ET ÉLÈVES

DU

SÉMINAIRE DE QUÉBEC

POUR L'ANNÉE 1860-61.

ANNÉE 1860-61.

SÉMINAIRE DE QUÉBEC.

Supérieur.

M. ELZÉAR-ALEXANDRE TASCHEREAU.

Directeurs.

M. LOUIS-JACQUES CASAULT,
M. LOUIS GINGRAS,
M. FÉLIX BUTEAU, *Procureur,*
M. MICHEL-ÉDOUARD MÉTHOT,
M. CHARLES-HONORÉ LAVERDIÈRE,
M. OCTAVE AUDET.

Prêtre Agrégé.

M. THOMAS-ÉTIENNE HAMEL.

Prêtres Auxiliaires.

M. JEAN-FRANÇOIS BAILLARGÉ, *Econome,*
M. OVIDE BRUNET,
M. FÉLIX DUMONTIER,
M. ADOLPHE LEGARÉ,
M. FERDINAND LALIBERTÉ,
M. DAMASE GONTHIER,
M. PIERRE ROUSSEL,
M. CYRILLE-ÉTIENNE LEGARÉ,
M. JOSEPH-AIMÉ BUREAU,
M. LOUIS BEAUDET,
M. THOMAS-AIMÉ CHANDONNET.

GRAND SÉMINAIRE.

Directeur.

M. LOUIS-JACQUES CASAULT.

Professeurs.

M. E. A. TASCHEREAU, *de Théologie Morale,*

M. L. J. CASAULT, *de Théologie Dogmatique.*

Élèves du Grand Séminaire.

MM. Jos. Anctil,
André Audet,
Julien Auger,
Hubert Beaudet,
Martial Bilodeau,
Cyrille Bochet,
Jean Chaperon,
Ant. Chouinard,
Ls. Nap. Cinq-Mars, A. B.
F. X. Delâge,
Narcisse Fortier,
Frs. Gagné,
Hyac. Gagnon,
Ch. Galarneau,
Aug. Gauthier,
Prime Girard,
Emile Grouard,
Frs. Guay,
J. Harrisson,
N. Mathias Huot,

MM. Honoré Huot,
Abr. Larochelle,
Victor Legaré,
Dug. McDonald,
Nap. Maingui, A. B.
Joseph Martin,
Dugald McIsaac,
Damase Morisset,
Michel O'Connor,
L. H. Pâquet, A. B.
Alexis Pelletier, A. B.
Achille Pelletier,
Anaclet Pélisson,
Octave Perron,
Michel Roy,
Luc Rouleau,
George Sauvageau,
Désiré Vézina,
Patrick Walsh.

PETIT SÉMINAIRE.

Directeur.

M. OCTAVE AUDET.

Préfet des Études.

M. M. E. MÉTHOT.

Professeurs.

* M. T. E. HAMEL, *de Physique et d'Astronomie ;*
* M. O. BRUNET, *de Botanique ;*
* M. T. A. CHANDONNET, *de Philosophie ;*
* M. ALEXIS PELLETIER, *de Mathématiques ;*
M. C. E. LEGARÉ, *de Rhétorique ;*
M. LS. BEAUDET, *de Seconde ;*
M. N. M. HUOT, *de Troisième ;*
M. P. ROUSSEL, *de Quatrième ;*
M. D. VÉZINA, *de Cinquième ;*
M. J. AUGER, *de Sixième ;*
M. F. LALIBERTÉ, *de Septième ;*
M. JOSEPH MARTIN, *de la classe préparatoire.*

Maîtres de Salle.

M. J. A. BUREAU,
M. N. MAINGUI,
M. V. LEGARÉ,
M. A. PELLETIER,
M. D. VÉZINA,
M. J. MARTIN,
M. M. HUOT,
M. J. AUGER.

Maîtres d'Anglais.

M. P. WALSH,
M. W. PAXMAN.

Maîtres de Musique Vocale et Instrumentale.

M. A. DESSANE,
M. T. SPRAKE.

* Les cours ainsi marqués se font à l'Université.

COLLÉGE NOTRE-DAME DE LÉVIS.

Directeur.

M. D. GONTHIER.

Procureur.

M. F. DUMONTIER.

Professeurs.

M. AUG. GAUTHIER,
M. JOS. ANCTIL,
M. D. MORISSET,
M. L. N. CINQ-MARS,
M. M. O'CONNOR,
M. L. MIGNAULT.

Nombre d'Élèves du Collége Notre-Dame de Lévis.

Pensionnaires - - - - - - - - - - - - - - - 45
Externes - - - - - - - - - - - - - - - - - 143

Élèves du Petit Séminaire.

CLASSE SENIOR DE PHILOSOPHIE.

MM. M. Chabot, C. Desjardins, P. Doherty, D. Doran, N. Laliberté, H. Marceau, P. McKay, A. Vanderheyden.

CLASSE JUNIOR DE PHILOSOPHIE.

MM. N. Bégin, J. B. Bourget, O. Carrier, H. Constantin, A. Lapointe, L. Larue, L. Moraud, F. Marcoux, H. Pâquet, Geo. Roy, P. Savoie, L. Saintonge, A. Vézina.

RHÉTORIQUE.

MM. C. Baillargeon, C. Bérubé, A. Boucher, W. Couture, L. Gauthier, T. Gendron, A. Gosselin, D. Larose, J. Martin, A. Michaud, A. Paradis, C. Pelletier, T. Roche, D. Roy, E. Rousseau.

SECONDE.

MM. F. Audet, J. Bédard, R. Boulet, A. Caron, F. X. Frénette, W. Lamontagne, J. Larue, P. Larue, P. Lavoie, E. Lemieux, F. Marcotte, J. Martineau, J. Pelletier, Jessé Pérusse, C. Roy, C. P. Roy, A. Talbot, H. Têtu.

TROISIÈME.

MM. J. Bélanger, A. Bergeron, J. B. Bolduc, J. Bourret, N. Brunet, P. Beaudet, F. Campeau, E. Cauchon, M. Chouinard, G. Delisle, H. Duchesnay, A. Godbout, J. B. Gilbert, T. Jobin, G. Kane, T. Kirwin, L. Langis, A. Larue, J. Lajeunesse, L. Lecomte, L. Lessard, G. Matte, N. Mercier, O. Méthot, C. Moraud, T. Morisset, J. Parent, N. Pouliot, J. Rainville, F. Roy, A Shambier, L. Taschereau, E. Turcot, C. Trudelle, L. Vidal.

QUATRIÈME.

MM. J. B. Audet, E. Audet, A. Bélanger, E. Bernard, J. Chaperon, E. Couture, G. Côté, E. De Salles Laterrière, F. X. Dion, E. Déry, C. Frémont, G. Giroux, F. X. Gosselin, C. Gingras, E. Houde, A. Leclerc, J. Lavoie, P. Landry, N. Levasseur, J. Marmette, G. Mayrand, P. Picard, A. Patry, A. Papineau, M. Prévost, A. Proulx, L. Sanfaçon, A. Simard, O. Simard, A. Tourangeau.

CINQUIÈME.

MM. E. Brochu, J. Cloutier, F. Cinq-Mars, H. Crépault, L. Corriveau, J. B. Darveau, A. Decelles, N. Dion, O. Dion, T. Dion, F. X. Dionne, H. Delagrave, C. Delagrave, P. Falardeau, H. Filteau, N. Fiset, E. Forgues, N. Forgues, G. Galerneau, N. Gauvin, L. Genest, S. Gendron, L. Gingras, C. Gourdeau, J. Guay, R. Guénard, A. Grénier, J. Hardy, J. Humphrey, F. X. Huot, C. Lacombe, E. Larriault, J. Lefebvre, H. McHugs, A. Mercier, J. Marquis, M. Murphy, J. Marticotte, C. Morency,

L. Morisset, W. Moffat, A. Pâquet, J. Plamondon, F. Paradis, A. Parent, G. Roy, J. Roy, P. Roy, R. Tanguay, J. Taché, A. Têtu, A. Vanderheyden.

SEPTIEME.

MM. U. Bélanger, C. Beaupré, A. Beaudry, R. Barthe, P. Bouchard, F. Carrier, J. O. Chabot, P. Charest, C. Darveau, J. Delisle, F. X. Dion, L. Dion, D. Dionne, J. Duperré, J. Falardeau, P. Falardeau, C. Filteau, A. Fréchette, L. Fréchette, E. Flynn, T. Garon, E. Gauvreau, Oct. Giroux, Oliv. Giroux, D. Gosselin, G. Gourdeau, A. Hardy, L. Huot, D. Jobin, F. Kirouac, S. Lachance, O. Labbé, Z. Lambert, T. Larivière, A. Larue, E. Larue, J. Lavoie, E. Lecours, D. M. Lemieux, C. Maguire, W. Maguire, A. Marois, C. Martel, T. Morrisset, W. Miller, P. Pageau, N. Patoine, F. Patry, W. Patton, J. Seaton, T. Talbot, F. Tanguay, U. Tessier, F. X. Toussaint, A. Turcotte, D. Trudelle, J. Tourangeau, R. Tourangeau, A. Valin, O. Valin, E. Vincent, J. Vézina, O. Vézina.

SIXIÈME.

MM. I. Belleau, F. Bernier, J. B. Blouin, D. Brochu, P. Beaulieu, E. Burroughs, E. Cimon, E. Chateauvert, E. Casault, B. Desrochers, J. Dugal, E. Drouin, M. Duchesnay, J. Durkin, A. Evanturel, J. Faucher, G. Fraser, A. Fréchette, A. Giffard, M. Guay, J. B. Grondin, A. Grenier, L. Gingras, E. Gingras, Ed. Huot, Em. Huot, L. Latulippe, A. Larue, E. Larue, J. Labrecque, C. Lavoie, J. B. Morisset, E. Morisset, S. Michaud, S. Marmette, T. Paré, E. Patton, N. Pâquet, A. Robitaille, J. Simard, E. Slevin, O. Turgeon, E. Trudelle, E. Vaillancourt.

CLASSE PRÉPARATOIRE.

MM. R. Alleyn, C. Alleyn, J. Ballantyne, E. Bédard, J. Bédard, J. Bélanger, Alb. Bender, Aur. Bender, H. Bender, J. Berthiaume, A. Bolduc, J. Bourget, O. Bourget, R. J. Bradley,

J. Brousseau, N. Brousseau, O. Brunet, P. Boucher, C. Burroughs, W. Childs, J. Coote, F. Côté, P. Dassilva, G. Déry, W. Driscoll, J. B. Delisle, G. Drolet, C. Dufort, Arth. Evanturel, Aur. Evanturel, J. Falardeau, P. Falardeau, O. Fiset, T. Fortier, H. Fortier, O. Fréchette, H. Garneau, O. Gauvreau, O. Gingras, T. Gingras, O. Giroux, F. Hamel, A. Hardy, A. Lapointe, T. Larivière, W. Larue, P. Lemieux, L. A. Martin, M. Mulhern, E. Moisan, J. Moisan, J. Neilson, F. Pageau, E. Rouillard, J. W. Roy, F. Rees, O. Samson, R. Stansfeld, M. Tardif, C. Têtu, A. Valin, A. Vallerand, M. Vézina, O. Vézina, E. Vincent, B. Watters, C. Wolff, H. Wright.

FIN.